

Texte de Tertullien (Apol., c. v) : Tiberius ergo, cujus tempore nomen christianum in sæculum introivit, annuntiatum sibi ex Syria Palæstina quod illic veritatem illius divinitatis revelaverat, detulit ad senatum cum prærogativa suffragii sui, UT CHRISTUS DEUS HABERETUR. Senatus, quia non ipse (*lisez in se Tiberius*) probaverat, respuit; Cæsar in sententiam mansit, comminatus periculum accusatoribus christianorum.

Texte d'Orose (Hist., l. VII, c. iv) : Postquam passus est Dominus.... Pilatus ad Tiberium atque ad senatum retulit de passione et resurrectione Christi consequentibusque virtutibus.... Tiberius cum suffragio magni favoris retulit ad Senatum UT CHRISTUS DEUS HABERETUR. Senatus, indignatione motus quod non sibi prius secundum morem delatum esset ut de suscipiendo cultu prius ipse decerneret, consecrationem Christi recusavit, edicto que constituit exterminandos esse Urbe Christianos, præcipue cum et Sejanus præfectus Tiberii suscipiendæ religioni obstinatissime contradiceret. Tiberius tamen edicto accusatoribus Christianorum mortem comminatus est. Itaque paulatim immutata est illa Tiberii Cæsaribus laudatissima modestia in pœnam contradictoris senatus.... atque ex mansuetissimo principe sævissima bestia exarsit.... etc.

Avant tout, nous ferons remarquer ici, dans le texte de Tertullien, une faute de copiste énorme et évidente. Au lieu de : *Senatus, quia non ipse probaverat, respuit*, il faut : *Senatus, quia non in se (Tiberius) probaverat, respuit* (1). L'histoire nous apprend, en effet, qu'en l'an 25 É. C., Tibère avait, dans une circonstance solennelle et en plein sénat, défendu de lui rendre à lui-même les honneurs divins (Tacite, *Ann.*, IV, 38); ce que l'on avait

(1) « Le sénat refusa, parce que Tibère n'avait pas approuvé cette apo théose pour lui-même. »

Il est regrettable que la faute que nous signalons ait passé, sans être notée, dans quelques éditions modernes.

L'édition de Pamélius porte : *quia non in se probaverat*.

Le vrai texte portait probablement : *quia non ipse in se probaverat*, etc. La similitude des deux mots en aura fait retrancher un par les copistes.

fait pour Auguste et ce que l'on fit ensuite pour les autres empereurs.

On voit dès lors quelle basse flatterie il y avait dans le refus timide que faisait le Sénat de décerner au Christ des honneurs dont l'empereur lui-même s'était jugé indigne, et cette bassesse du Sénat est parfaitement conforme avec tout ce que l'histoire en raconte à cette époque. C'est une preuve de la vérité du récit de Tertullien bien compris.

Mais ce serait une tautologie ridicule et tout à fait contraire au style sobre et fort de cet auteur, que de dire, suivant le faux texte : « *Le Sénat refusa, parce qu'il n'avait pas approuvé.* »

Or, ce *contre-sens* forme précisément la matière qu'Orose développe avec le plus de complaisance; ce qui prouve bien qu'il n'avait point d'autre source que le récit défiguré de Tertullien (1).

On voit dès lors combien tous les détails qu'Orose ajoute à son auteur sont ridicules et impossibles : comment concevoir, en effet, *l'indignation* qu'il attribue à un sénat, depuis longtemps brisé et avili, en face d'une proposition de Tibère, et cet édit qui chasse les chrétiens de Rome à une époque où le nom de chrétien n'existait même pas en Judée; et cette modération de Tibère (*mansuetissimus princeps*) en l'an 29 ou 30, lorsqu'il était déjà couvert du sang de tant de victimes? La fausseté de tous ces détails confirme parfaitement la fausseté du rôle qu'Orose fait jouer à Séjan, dans toute cette affaire, et

(1) Les erreurs du récit d'Orose s'expliquent de même qu'elles s'enchaînent mutuellement; car, c'est précisément pour diminuer l'énormité du contre-sens historique qu'il avait commis, qu'Orose a été amené à supposer une intervention de Séjan et à expliquer ainsi l'opposition prétendue du Sénat aux volontés de Tibère.

Il faut aussi remarquer que Séjan n'était nullement le *præfectus Tiberii*, comme le dit Orose, dans ce récit fantaisiste.

dès lors ce récit ne peut rien prouver contre la date de l'an 33.

Enfin, l'époque de la manifestation des sentiments favorables de l'empereur Tibère est bien sensible dans l'histoire et ne peut être antérieure à l'an 35. Jusque-là, Tibère se souciait si peu des affaires de la province de Syrie, dont la Judée faisait partie, qu'il laissa vaquer ce gouvernement pendant près de deux ans après la mort du préfet Pomponius Flaccus en l'an 33. C'est seulement en l'an 35 que le nouveau préfet Vitellius est envoyé, et c'est en cette même année, ou en l'an 36, que ce préfet intervient enfin en faveur des chrétiens en venant lui-même à Jérusalem, ce qu'aucun préfet de Syrie n'avait fait depuis trente ans.

Or, en l'an 35, Séjan était mort depuis longtemps et ne peut ainsi s'être opposé aux idées de l'empereur Tibère sur Jésus-Christ.

TREIZIÈME OBJECTION. — *Une tradition commune dans l'Eglise rapporte la date anniversaire de la Passion au 25 mars; or, il est impossible de concilier cette tradition avec la date de l'an 33, puisqu'en cette année-là, la Pâque tombe le vendredi 3 avril.*

R. Avant tout, il faudrait que cette tradition du 25 mars soit possible, et pour cela que le 25 mars soit tout à la fois un vendredi et le quinzième jour du mois lunaire, dans une année voisine du temps de la Passion.

Or, parmi toutes les années de la vie du Sauveur, il n'en est aucune où le 25 mars satisfasse à ces deux conditions. Le 25 mars coïncide bien avec le vendredi dans les années 12, 18, 29 et 35 de l'ère vulgaire; mais la Pâque juive ou le 15 Nisan tombe le 26 mars en l'an 12, le 20 mars en l'an 18, le 17 avril en l'an 29, et le 11 avril en l'an 35.

Parmi ces dates, le 25 mars de l'an 12 (14 Nisan) est le jour qui se rapproche le plus des conditions exigées, et c'est pour cela que plusieurs auteurs du moyen âge avaient désigné cette année comme étant celle de la Passion. Mais cette date fait un immense anachronisme avec toutes les données historiques.

La coïncidence du 25 mars de l'an 29 avec un vendredi paraît aussi avoir déterminé le suffrage de plusieurs auteurs en faveur de cette année; mais, en l'an 29, le 25 mars se trouve être le 22 du mois lunaire Véadar et non pas le 15 Nisan.

Depuis la naissance du Sauveur jusqu'en l'an 50 é. c., la Pâque juive ne tombe qu'une seule fois le 25 mars; c'est en l'an 22; mais le 25 mars est alors un jeudi.

Quelle a pu être l'origine de la tradition du 25 mars? Le premier auteur qui la donne est Tertullien, et Tertullien paraît l'avoir empruntée aux *Actes*, envoyés par Pilate à l'empereur Tibère. Or, il n'est pas difficile de comprendre comment cette date inexacte a pu se glisser dans ces *Actes*: le 25 mars était alors l'époque officielle de l'équinoxe du printemps, et cet équinoxe passait pour être l'époque approximative de la Pâque. Pilate, écrivant en l'an 34 la relation de la mort du Sauveur et des faits merveilleux qui l'avaient suivie, aura négligé de vérifier l'échéance de la Pâque précédente dans le calendrier julien; il aura indiqué simplement l'époque de l'équinoxe comme date de l'événement. Cette indication était d'autant plus naturelle en l'an 34, que cette année-là même, la Pâque tombait en effet le 23 mars.

La tradition du 25 mars ne donne ainsi qu'une date approximative.

Il s'en faut, toutefois, que cette tradition ait été commune dans les six premiers siècles de l'Eglise; elle n'a été réellement que l'opinion particulière de quelques

Pères latins, entraînés par l'autorité de Tertullien. Quelques autres, notamment Lactance et Idace, indiquent la date du 23 mars (1).

Parmi les Pères grecs, Clément d'Alexandrie signale des opinions qui rapportaient de son temps la Passion au 21 mars, au 14 et au 20 avril. Un concile tenu à Césarée de Palestine, en l'an 196, donne la date du 23 mars. Cette même date est aussi adoptée par Anien, saint Athanase, saint Alexandre de Jérusalem et plusieurs auteurs postérieurs au sixième siècle (2).

Saint Epiphane, en parlant des *Actes* de Pilate, qui rapportaient la Passion du Sauveur au 25 mars, remarque en même temps que certains exemplaires de ces *Actes* donnaient d'autres dates : le 10 des calendes d'avril (23 mars) et même le 15 des calendes (18 mars) (3).

Toutes ces variantes montrent bien que la date du 25 mars n'a jamais eu les caractères d'une vraie tradition.

2. DIFFICULTÉS DES FAUX SYSTÈMES. — Les objections qui précèdent sont les seules qui nous ont paru pouvoir être adressées à la vraie chronologie de l'histoire évangélique. Le lecteur a pu voir combien il est facile de les dissiper. Mais il n'en est pas de même des difficultés inextricables soulevées par les fausses chronologies.

En retardant l'époque de la naissance du Sauveur, comme le fit l'auteur de l'ère vulgaire, on se met en contradiction formelle avec les données évangéliques qui nous attestent que Jésus est né au temps du roi Hérode et

(1) Lactantius, *Divin. Instit.*, iv, 10; Idatius Lem, *Descriptio consulum*, ad ann. 29.

(2) Clemens Al., *Strom.*, i, 21; *Concil. Caesar.* Apud Bedam. *De Pasche celebratione*, versus finem; Anian., apud Syncell, *Chronograph.*, p. 35; Athanas., *Tract. de ratione Pasch.*, operum, t. II, p. 741; Alexander Hieros, *De computo*, édit. Muratori, p. 207.

(3) Epiphane., *Hæres.*, L, 1.

au moment de l'application du recensement général, c'est-à-dire environ six ans avant cette ère (1).

En faisant mourir le Sauveur en l'an 29, on est obligé de rapporter le commencement de la prédication de saint Jean-Baptiste à l'an 25; mais alors que devient le texte de saint Luc, qui met cette prédication en l'an 15 de l'empire de Tibère, ou 29 de notre ère? Comment expliquer les ténèbres signalées par Phlégon en l'an 33, dans une année où les éclipses de soleil furent impossibles? La prophétie des semaines de Daniel, cette prophétie qui fait tomber d'une manière si merveilleuse la rédemption des hommes en l'an 33 de notre ère, que devient-elle si l'on déplace cette date? Elle n'est plus qu'une énigme insoluble qu'il est bon de ne pas trop examiner pour ne point y perdre la tête, suivant la remarque de Corneille Lapierre. Toutes ces indications chronologiques, qui convergent d'une manière si admirable vers la date de l'an 33, sont dès lors rejetées dans une confusion inextricable (2).

3. NÉCESSITÉ DES VÉRITABLES DATES. — Au contraire, si nous rétablissons les faits à leurs véritables dates, un ordre magnifique vient remplacer cette confusion, et la concorde s'établit aussitôt entre les prophéties, l'histoire profane et l'histoire sacrée.

La seule objection un peu sérieuse qui puisse être opposée à cette chronologie, c'est qu'elle étend la vie du Sauveur jusqu'à l'âge de trente-huit ans; mais nous avons eu soin de montrer que cet âge n'était pas en contradiction avec le seul texte évangélique sur lequel on pourrait se fonder pour le contester. (Voir pp. 110-120.)

A ceux qu'une semblable difficulté ferait hésiter, nous

(1) Toutes ces affirmations sont prouvées dans la seconde partie de cet ouvrage.

(2) Toutes ces affirmations sont prouvées dans la troisième partie de cet ouvrage.

rappellerions ce passage de Bossuet : « La première
« règle de notre logique, c'est qu'il ne faut jamais aban-
« donner les vérités une fois connues, quelque difficulté
« qui survienne quand on veut les concilier ; mais qu'il
« faut, au contraire, pour ainsi parler, tenir toujours
« fortement, comme les deux bouts de la chaîne, quoi-
« qu'on ne voit pas toujours le milieu par où l'enchaî-
« nement se continue. » (*Du libre arbitre*, IV, vers la fin.)

Suivant ce conseil de Bossuet, nous avons tenu forte-
ment les deux extrémités de la chaîne dans la recherche
des années du Sauveur ; nous avons établi les deux dates
extrêmes de sa naissance et de sa mort, et nous avons
démontré (p. 110-120) que la grandeur de l'intervalle qui
sépare ces deux dates n'était nullement contraire aux
données de l'Évangile.

4. CONCLUSION. — En terminant la lecture de ces
Études, on se demandera peut-être pourquoi Dieu n'a
point, dans l'Évangile, éclairé toutes ces dates d'une
complète lumière ; pourquoi il a laissé planer sur elles
cette obscurité qui a provoqué ensuite tant de contro-
verses parmi les auteurs chrétiens ? Il est le maître !
Mais, avant de recourir à cette raison dernière des actes
divins, nous pouvons ici pénétrer sans témérité les vues
de la Providence. Dans toutes les révélations de Dieu, il
y a une partie lumineuse et une partie obscure : la par-
tie lumineuse pour éclairer la foi, la partie obscure pour
exercer la science ; la science et la foi sont ainsi amenées
à connaître Dieu, chacune suivant sa nature. Ainsi, pour
la chronologie sacrée, l'Évangile satisfait la foi néces-
saire à tous, en indiquant la date principale qui est celle
de l'an 15 de Tibère (*Luc*, III, 1) ; il abandonne ensuite à la
science le soin de chercher les autres dates, tout en lui don-
nant libéralement les principaux éléments de ces recher-
ches. Dans l'Ancien Testament, la Genèse, par des pro-

blèmes semblables, a conduit aux pieds du Dieu Créateur
la science de nos géologues et de nos naturalistes. Les
problèmes chronologiques de l'Évangile servent pareille-
ment à faire connaître le Dieu Sauveur. Il est beau de
voir des astronomes tels que Képler, Calvisius, Ideler,
agenouillés devant le berceau du Christ, et cherchant
dans les cieux l'étoile qui guida les Mages, ou bien calcu-
lant la position des astres au-dessus de ce berceau et au-
dessus de la Croix du Calvaire. Que de fois les salles de
l'Académie n'ont-elles point entendu de savantes disser-
tations sur ces questions difficiles ! L'astronomie, la
numismatique, l'histoire profane, la géographie, ont dû
venir tour à tour éclairer de leurs lumières la vie de
l'Homme-Dieu, et elles ne l'ont point fait sans être sanc-
tifiées elles-mêmes par une lumière plus auguste.

Et nous aussi, nous sommes heureux du temps passé
dans ces études ; nous nous plaisons à espérer que ce
temps ne sera pas sans résultats pour la vérité sur la
terre et pour notre salut devant Dieu.